

NOS RAISONS DE LUTTER.

Le 25e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée par les Nations-Unies a été l'occasion de rappeler les grands principes qu'elle contient et qui sont à la base même de notre civilisation.

Mais ces principes ne peuvent demeurer à l'état de déclaration d'intentions : il importe d'en saisir l'opinion publique, seule garante en dernier ressort de leur réalisation et de leur efficacité.

C'est seulement à cette condition qu'ils cesseront d'être des phrases prestigieuses et abstraites pour devenir une force avec laquelle il faut compter.

La vocation du MRAX est d'oeuvrer dans ce sens -avec d'autres- auprès de la population de notre pays.

Son but est de rendre le public conscient du divorce qui existe hélas, entre le droit et le fait, entre le modèle idéal proposé par les Nations-Unies et la réalité dont nous sommes les témoins dans notre vie quotidienne.

Préoccupé depuis sa création par la lutte contre le racisme en général, le MRAX s'efforce de mettre en lumière ce divorce entre les "principes" et les faits, plus particulièrement en ce qui concerne le sort des travailleurs migrants dans notre pays.

LES PRINCIPES.

Extraits de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Art. 3 -Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art. 9 -Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Art. 7 -Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

LES FAITS.

La Sûreté de l'Etat détient des pouvoirs exorbitants et qui échappent à tout contrôle.

Le Ministre de la Justice peut expulser l'étranger dont la présence est jugée PAR LUI dangereuse ou nuisible à l'ordre public. Il peut aussi, dans certains cas arbitrairement priver l'étranger de sa liberté sans contrôle judiciaire et sans voie de recours.

L'inscription infamante "interdit aux Nord-Africains" est apposée impunément dans certains établissements. Elle figure dans certaines offres d'emploi ou dans des avis de location de maisons ou d'appartements.

Dans bien des journaux, sous la rubrique qui relate les crimes et délits, des titres indignes s'attachent à la nationalité de leurs auteurs ou à leur qualité d'immigré, bien plus qu'aux faits eux-mêmes.

La proposition de la loi visant à punir certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie

Art. 19 - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considérations de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Art. 23 al. 4 - Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Art. 22 - Toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Art. 23 - Toute personne a le droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables de travail et à la protection contre le chômage.

Art. 25 - Toute personne a droit au niveau de vie suffisant pour sa santé, son bien-être et ceux de sa fa-

a été déposée au Parlement le 1er décembre 1966 par M. Glinne, alors député. Elle est devenue caduque par deux fois, a été reprise par M. le député Dejardin le 3 mars 1973, sans avoir abouti concrètement à ce jour.

Les étrangers qui expriment certaines opinions sont invités à être discrets faute de quoi ils sont menacés d'expulsion.

Certains milieux entretiennent sciemment le doute sur le droit des étrangers à faire partie d'un syndicat, d'un groupement ou d'un mouvement politique alors qu'aucune disposition légale ne leur dénie ce droit qui par conséquent leur est garanti par la Constitution Belge.

Les enfants d'immigrés sont soumis en fait à une ségrégation scolaire, ils fréquentent quasi exclusivement des établissements d'enseignement technique. L'enseignement ordinaire leur est pratiquement inaccessible : rien n'y a été prévu pour faciliter leur adaptation. Depuis 1973, les enfants d'immigrés provenant de certains pays ne peuvent obtenir, même après 5 ans de résidence, des bourses pour poursuivre leurs études.

Des milliers de travailleurs étrangers clandestins sont occupés illicitement, dans l'intérêt d'un système fondé sur le profit, à des travaux lourds et mal payés, sans bénéficier des garanties de la sécurité sociale. Cette situation est "tolérée" au tant qu'elle répond à des besoins de l'économie. Quand ces besoins viennent à cesser ou à se modifier, les travailleurs clandestins sont "invités" à quitter le pays. Personne ne connaît leur existence sauf ceux qui tirent profit de leur exploitation.

La plupart des travailleurs migrants ne trouvent à se loger que dans les vieux quartiers de nos

mille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires.

viles menacés d'une destruction prochaine au nom d'une certaine "urbanisation". Les lieux où ils résident souvent, des taudis, menacent leur santé et celle de leurs enfants.

Du reste, l'Etat belge n'a mis au point aucune politique visant à loger décentement des travailleurs immigrés qui contribuent à la bonne marche de l'économie nationale.

De tels faits dont la liste est loin d'être complète le MRAX entend les dénoncer comme contraires aux Droits de l'homme.

Mais il entend surtout persuader les Belges qu'il est en leur pouvoir d'agir sur les autorités communales d'abord -de qui ils dépendent en grande partie- ensuite les autorités régionales, le Parlement et le gouvernement afin qu'il soit remédié à des situations incompatibles avec le respect de l'homme et de sa dignité.

La fraternité humaine par delà les appartenances "raciales", nationales, culturelles ne se conquiert qu'au prix d'une lutte tenace et résolue.

Le MRAX appelle tous ceux, hommes et femmes belges et immigrés, qui refusent l'injustice, à lui apporter concours actifs.

POURQUOI LE RACISME ET COMMENT LE COMBATTRE ?

Le racisme est-il seulement l'affaire des autres ? Certes pas. Il s'insinue en chacun de nous, si nous n'y prenons garde, comme à notre insu.

Le racisme est en nous à l'état de germe ; à l'origine, il est simplement aversion d'autrui et tentative de se replier sur soi pour se protéger des autres.

Or, sous l'effet d'événements d'ordre social, cette aversion, cette intolérance, hideuse en soi en tant que manifestation individuelle, peut se changer en un phénomène collectif dont la nuisance est centuplée.

Dès lors, la question n'est pas seulement -n'est pas tellement- de savoir pourquoi le racisme monte aujourd'hui, mais avant tout de voir comment on peut l'enrayer.

Le racisme renaît, s'allume et s'attise à des époques difficiles, à des moments de récession économique parce que chacun entend se protéger et sauvegarder ses privilèges, ou du moins ce qu'il regarde comme tels.

Une tendance naturelle nous pousse à réagir contre ceux qui cherchent à partager notre bien-être. D'ailleurs, le problème des "races" est lié à un conditionnement social, ou, si l'on préfère, à un problème de classe.

Des belges ou des français "de bonne bourgeoisie" pourront s'irriter de côtoyer des travailleurs arabes. Il y a gros à parier qu'ils éprouveront de tous autres sentiments s'ils peuvent éventuellement frayer avec des privilégiés du monde arabe, parés du prestige que confère l'argent.

Les flambées de racisme risquent d'être le plus grave sur les lieux mêmes où les gens se rencontrent pour partager le même travail : dont ils retirent ensemble les fruits. C'est là que s'affrontent les races, comme au niveau économique et social s'affrontent les classes. D'ailleurs, l'évolution de notre société industrielle ne fait qu'aggraver encore cette tendance.

Dans la mesure où l'espace se rétrécit dans nos villes, où le système économique accentue les inégalités sociales, régionales et autres, se développe la xénophobie, pareille à une intolérance -au sens médical du terme- à une sorte de réaction de rejet déclenché à l'encontre de corps étrangers, par l'organisme social qui s'estime en état de légitime défense.

Le révélateur de ce racisme latent, c'est actuellement le travailleur immigré, trop souvent regardé comme l'"autre", comme celui qui diffère essentiellement de nous.

Comme s'il n'était pas pleinement un homme avec la même dignité, avec les mêmes aspirations que chacun de nous à l'épanouissement et au bonheur.

X
Lutter contre le racisme, c'est, en fin de compte, lutter pour les libertés. Ce n'est pas l'affaire des autres : c'est celle de chacun de nous.

Il ne suffit pas de pleurer sur les malheurs des immigrés, mais il faut que chacune prenne ses responsabilités, s'engage personnellement, s'associe aux efforts de mouvements tels que le MRAX, pour que se développe une campagne d'information largement diffusée auprès du public belge.

Chacun peut et doit être alerté sur les dangers qui nous guettent de dévier vers des attitudes racistes. Il faut voir clair pour faire voir clair et lutter ensemble pour lutter efficacement.

QUELQUES MOTS SUR L'HISTORIQUE DU MRAX.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et suite à la haine raciale qui s'y était manifestée avec violence, un groupe d'anciens résistants a décidé de lutter contre les causes profondes et les survivances de ce fléau.

Il a travaillé sous le nom de MRAP (mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix) et à l'aide de la revue Droit et Liberté, éditée par une organisation analogue existant en France et portant le même nom que lui.

À cette époque, la lutte était essentiellement axée sur l'antisémitisme et les séquelles du nazisme. Les moyens les plus fréquemment utilisés ont été des conférences publiques et dans les écoles, des projections de films et la fondation au niveau des classes secondaires, d'un concours annuel de dissertation ayant comme thème "le racisme et l'antiracisme", récompensé de prix dont les tableaux de R. Somville, M. Gassel, A. Allard.

En réponse à la campagne antisémite et fasciste qui avait lieu dans le monde (profanation de tombes de juifs et de monuments aux victimes nazies, inscriptions infamantes sur des immeubles occupés par des juifs ...) une importante manifestation de rue avec meeting a eu lieu à Bruxelles en 1965.

En 1965, notre organisation a participé à une grande démonstration populaire dans la ville de Bonn, suivie d'occupation de locaux du Parlement et d'entrevues avec plusieurs députés. À la suite de cette démarche et de plusieurs autres, différents pays ont voté une loi déclarant imprescriptibles les crimes de guerre. Notons que la Belgique n'en a pas fait autant à l'époque et s'est bornée à prolonger de dix ans le délai;

En mars 1966 a eu lieu une première journée nationale au cours de laquelle a été décidé un changement de dénomination. Le MRAP est devenu le MRAX (mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie).

En effet, l'évolution de l'économie européenne avait précisé nos devoirs. Une main d'oeuvre de plus en plus nombreuse venue de pays méditerranéens tels que l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Maghreb, la Turquie travaillait chez nous pour les besoins de notre industrie et particulièrement dans les emplois insalubres et dangereux. Il fallait tenter d'obtenir que leur soient accordés les droits les plus élémentaires, de résoudre les graves problèmes d'accueil et d'insertion et de prévenir les attitudes xénophobes. Le MRAX a élargi son travail d'explication à la population belge et entrepris une action concrète en faveur des immigrants.

Dans sa lutte quotidienne, le MRAX a éprouvé sa relative impuissance étant donné l'absence de recours juridique contre les faits de discrimination raciale. Il a donc élaboré une proposition de loi réprimant les menées xénophobes. Ce texte fut repris par le député E. Glinne pour être déposé au Parlement. Depuis 1966, cette proposition est redéposée à chaque législature mais n'est pas encore venue à discussion.

Un des buts de notre journée du 19 avril 1975 sera de protester contre ce retard. La Belgique se doit de protéger sa population étrangère, comme la France et les Pays-Bas qui ont voté de telles lois.

En mars 1968, une seconde journée nationale a lieu, à laquelle prennent part de nombreuses personnalités du monde professoral, religieux et politique. Une étude est diffusée à cette occasion sur les problèmes des travailleurs migrants en Belgique.

La nécessité urgente d'un meilleur accueil dans la province du Brabant ayant été soulignée dans ce document, M. Cudell, membre d'honneur du MRAX et bourgmestre de Saint-Josse, a accepté d'offrir un local au MRAX afin d'y créer un "Centre d'Accueil aux Etrangers".

En septembre 1968, le Centre est inauguré officiellement. Il est situé tout d'abord dans un local de la Maison communale de saint-Josse et depuis 1970 au 37, rue de la Poste.

Le MRAX, depuis sa création, oeuvre inlassablement à la promotion humaine, culturelle, sociale et politique de la population immigrée.

Lors de sa conférence nationale de mars 1970, à l'occasion de la journée de lutte contre le racisme décrété par l'ONU, le MRAX a organisé une conférence au musée Charlier. Elle a permis de faire le bilan de l'activité passée et de redéfinir les objectifs et le programme du mouvement. La décision a été prise d'élargir le rayon d'action sur la xénophobie en ouvrant, dans un sens pluraliste, l'accès du Comité à tous les progressistes.

Le MRAX a organisé
 tion humaine, cul

POURQUOI LE CENTRE ?

Dans la lutte contre le racisme, la xénophobie nous est apparue comme une réalité quotidienne et bien concrète, croissant avec l'augmentation de la population étrangère en Belgique.

Or, à Bruxelles aucun accueil officiel n'était assuré aux immigrés déracinés et abordant sans préparation aucune et souvent sans connaissance des langues véhiculaires en Belgique, un univers incompréhensible de lois et de coutumes différentes des leurs.

Rien n'est fait pour former les fonctionnaires des administrations belges à les recevoir de façon adéquate. Rien n'est fait pour aider la population belge à accepter leur présence parmi nous, à respecter leurs droits, et leur originalité culturelle.

Les ghettos dans lesquels on les a forcés à se concentrer renforcent sans arrêt les barrières entre les deux populations.

L'action syndicale et celle des initiatives privées tendant à suppléer à la carence officielle étaient, à l'origine du Centre, et sont toujours, extrêmement insuffisantes.

Création et organisation du Centre.

C'est grâce à M. Cudell, membre d'honneur du MRAX et bourgmestre de Saint-Josse, que le Centre a vu le jour dans cette commune en septembre 1968.

Il a d'abord été logé bien modestement dans une mansarde de la maison communale. Depuis 1970, il occupe un local au 37, rue de la Poste.

Nous y bénéficions du chauffage et de l'éclairage gratuit; Une organisation de chrétiens progressistes, Vie nouvelle, nous a accordé une aide mensuelle de frs 3 000 portés à frs 4 000 depuis 1973.

Consciente du développement de nos activités, la Province du Brabant nous a alloué des subsides en 1972, 1973 et 1974.

Le Centre fonctionne grâce au travail des stagiaires des différentes écoles sociales et à celui de deux permanentes bénévoles.

Il est ouvert tous les jours de la semaine, samedi et dimanche exceptés, et cela même pendant les vacances.

Le Centre au travail.

Jusqu'à ce jour, le Centre a constitué plus de 2 000 dossiers et a accueilli des étrangers de plus de 72 nationalités.

Le Centre vient directement en aide à la population immigrée. Mais il a aussi une tâche d'information auprès de la population autochtone.

Pour et avec les immigrés.

Les problèmes quotidiens qui nous sont posés sont les suivants :

1. Logements.

Ils sont difficiles à trouver non seulement du fait de la xénophobie mais aussi parce que les logements en Belgique ne sont pas conçus pour des familles nombreuses. Or celles-ci sont fréquentes parmi les immigrés. Les prix sont souvent excessifs pour des maisons délabrées. Les immigrés n'ont pas l'habitude de demander ni bail, ni état des lieux, ni reçus. Leurs traditions d'hygiène et d'entretien des logements ne sont pas adaptés à nos conditions locales.

De plus, poussés par des conceptions plus larges que les nôtres de la solidarité familiale, ils ne consacrent pas toujours au début de l'immigration, une part suffisante de leur salaire à la location. Des conflits de cohabitation surgissent avec la population autochtone, qui renforcent la xénophobie.

Tout cela aurait pu être évité par une meilleure information des uns et des autres et par une politique de logement social mieux adaptée aux besoins des familles immigrées.

Le travail du Centre dans le domaine du logement consiste à dépouiller les petites annonces des journaux, à prendre contact avec les propriétaires, à aider l'aménagement, à donner des conseils d'hygiène et d'entretien du logement. En cas de conflit, à tenter la conciliation et, si il y a échec à faire appel à la commission juridique du MRAX.

2. santé.

La plupart des climats d'origine sont ensoleillés; Ici les habitations sont généralement malsaines, humides. L'hygiène alimentaire n'est pas encore appropriée au climat. Les accidents de travail, les dépressions nerveuses, les affections respiratoires, la tuberculose sont fréquentes.

Rares sont les centres médicaux et hospitaliers qui disposent des services d'interprètes pouvant faire comprendre aux malades le sens et l'importance du traitement prescrit. Les mesures anti-conceptionnelles fréquemment souhaitées par les couples sont, pour la même raison, mal comprises, mal appliquées et vouées à l'échec.

De tout ceci découlent une dépense d'énergie et une charge financière qui pèsent lourdement tant sur les intéressés que sur la communauté toute entière. Le Centre oriente vers les médecins et les centres hospitaliers, accompagne les malades en difficulté, aide à suivre les consignes et les traitements indiqués, prend contact avec les mutuelles, effectue les démarches nécessaires au placement des enfants en colonie et des handicapés.

3. Scolarité.

La langue, les matières, la manière d'enseigner sont nouvelles pour les immigrés. Beaucoup d'entre eux sont placés afin d'apprendre le français dans des classes d'âge très inférieur au leur. Ils s'adaptent mal, se croient peu doués ou se sentent considérés comme tels, perturbent.

Il arrive souvent que, malgré une bonne intelligence, ils terminent l'école primaire sans obtenir le minimum des points nécessaires même au contrat d'apprentissage. L'absentéisme est fréquent chez les aînés qui doivent servir d'interprètes à la mère dans ses démarches administratives dans les services médicaux sociaux.

Les enfants ne bénéficient d'aucune aide de la part de parents souvent analphabètes. Les logements sont trop exigus pour qu'ils puis-

sent s'isoler afin de faire leurs devoirs. Les rapports sont difficiles entre les parents et le corps enseignant. Il n'y a guère de tradition en ce sens dans les pays d'origine où l'enseignant s'identifie avec la hiérarchie et impose un respect paralysant. Les conflits apparaissent également entre les parents immigrés et les parents belges qui se plaignent d'un retard scolaire général dans les écoles à forte population étrangère et qui souffrent d'un sentiment de supériorité ...

Notons encore combien le manque d'apprentissage de la langue maternelle et le rejet suggéré de la culture propre nuit à l'épanouissement personnel des enfants étrangers et de leurs familles.

Nous avons à faire un effort important pour encourager les enfants et leurs parents à ne pas céder au découragement quand une formation professionnelle peut encore être envisagée. Nous entrons en contact avec les écoles techniques et professionnelles, les centres psychomédico-sociaux. Nous intervenons en cas de conflit. Nous donnons ou cherchons à faire donner des leçons particulières pour aider à un rattrapage.

4. Problèmes familiaux.

Les conflits du couple nécessitent souvent notre intervention dans un domaine particulièrement délicat.

Tantôt ce sont les difficultés de la vie quotidienne, l'injustice subie qui aigrissent la personnalité du mari. C'est souvent l'épouse qui subit les conséquences de cette détérioration morale.

Tantôt c'est le fait que l'adaptation de l'homme et de la femme ne se fait pas de façon parallèle qui est cause d'une pénible distanciation. Du fait de son travail, l'homme a plus souvent de contact avec le milieu belge, apprend la langue et s'adapte plus vite.

La promotion de la femme immigrée est un des soucis quotidiens du Centre.

Nous souhaitons lui donner, plus de confiance en ses possibilités tant au sein de sa famille que dans la société.

Nous avons aussi à apporter une aide très particulière aux femmes abandonnées, en instance de divorce ou divorcées. Les démarches sont de deux ordres : procédures administratives et juridiques longues et complexes, aide morale à la femme qui reste seule, souvent chargée d'enfants et loin de toute sa famille.

Le conflit des générations se complique également dans les familles immigrées, de la double éducation que subit l'enfant. L'éducation familiale traditionnelle d'une part, et celle de l'école, de la rue, du mode de vie en Belgique, d'autre part, comportent beaucoup de contradictions qui déchirent l'enfant lui-même, (comment choisir entre les valeurs occidentales et celles de la culture d'origine) et le mettent en conflit avec les siens.

Nous avons donc à intervenir parfois en conciliateurs, à exercer une certaine tutelle, à entrer en contact avec les tribunaux de la jeunesse.

5. Démarches administratives.

Le Centre, ici comme ailleurs, avec ses stagiaires et l'aide d'interprètes bénévoles qui sont parfois les enfants dont on interrompt les jeux sur le trottoir, est sans cesse amené à suppléer à l'absence d'aide officielle.

L'étranger ne comprend pas le sens des démarches à faire, ne peut pas lire les formulaires, ne reçoit pratiquement pas d'explications adéquates de la part de l'administration. Les guichets sont généralement encombrés. Une atmosphère de mécontentement et de nervosité s'installe de part et d'autre, compliquée, chez l'immigrant, par la crainte de cette administration qui le suivra pendant tout son séjour.

et de la bienveillance de laquelle il se sent dépendant. Il est révoltant de savoir que d'après notre expérience, l'installation dans une commune belge ou le changement de commune nécessitent parfois de huit à dix visites successives alors que pour un belge, cela se ramène à une ou deux visites à la maison communale. Les démarches auprès des administrations telles que mutuelles, caisses d'allocations familiales, etc... rencontrent un meilleur accueil. Elles investissent cependant une part importante de notre temps. Beaucoup de malentendus viennent de la mauvaise orthographe des noms, d'inexactitudes dans l'état civil des intéressés. Quant aux interventions auprès de la police des étrangers, c'est généralement la commission juridique du MRAX qui en est chargé. Il arrive cependant que le Centre les fasse, il faut alors beaucoup de doigté, de patience et de persévérance. Il faut aussi une mise à jour permanente des connaissances en matière de réglementations relatives au séjour, au travail, à la sécurité sociale des étrangers, lesquelles sont complexes, mouvantes et parfois purement administratives, c'est-à-dire non publiées.

TRAVAIL DU CENTRE PARMI LA POPULATION AUTOCHTONE.

Le Centre a toujours accordé une attention particulière à l'information à donner aux jeunes sur qui repose l'avenir de la coexistence heureuse entre les diverses nationalités.

Nous avons organisé dans les deux réseaux d'enseignement des conférences et des projections de films suivis de débat sur les problèmes du racisme, du Tiers-Monde dont proviennent la plupart des immigrés, de l'immigration elle-même.

Ces contacts comportaient parfois, selon l'engagement individuel des jeunes et la collaboration apportée par l'établissement, des suites pratiques telles que : enquêtes, réalisations de montages audio-visuels, temps de travail bénévole au Centre pendant les vacances, relais dans d'autres milieux.

Il va de soi que le Centre a souvent accueilli des groupes d'élèves pour leur faire un exposé sur le sens de son travail et pour répondre à leurs questions, et qu'il diffuse, dans la mesure de ses possibilités, tous documents utiles à l'élaboration des travaux scolaires, mémoires, etc...

Nous avons aussi édité bien irrégulièrement, faute de temps, une brochure MRAX-information.

De manière plus générale, notre souci principal a toujours été de lutter avec tous les organismes existants soit à Bruxelles soit au niveau national (et plus récemment au niveau international) contre les fléaux du fascisme et du racisme. Nous pensons que seuls des efforts conjugués pourront amener un résultat positif.

Depuis la création du Centre, nous avons pris contact et avons collaboré avec les comités de quartier, les organisations officielles communales, de nombreux groupements d'immigrés, et des organisations telles que Vie Féminine, Télé-service, Bruxelles-accueil, Cire, Ywca, Equipes populaires, Conseil national des femmes, etc...

Lors de la préparation de la seconde semaine de l'immigré dans le Brabant, en 1973, nous avons été désignés pour en coordonner les activités et en assurer le secrétariat.

Dans le même temps, une grève d'étudiants grecs a eu lieu à Bruxelles pour protester contre le peu d'écho donné par la presse aux mesures prises par le régime dictatorial des colonels. La grève a eu lieu dans le local du MRAX, nous y avons également participé en créant un Comité de soutien groupant plus de 40 organismes ou mouvements.

Etant donné le nombre et l'acuité des problèmes posés au cours de la semaine de l'Immigré 73, il a été décidé de poursuivre les actions entreprises et le travail en commun tout au long de l'année. Le Comité provisoire de la Semaine de l'immigré a été transformé en Comité permanent belgo-immigré qui rassemble près de 137 organismes.

Coordination et secrétariat sont toujours assurés par le Centre. Les activités du Centre s'étendent de plus en plus dans le sens d'une collaboration avec tous ceux qui oeuvrent, à l'intérieur et en dehors du pays, à la défense des droits des immigrés.

Nous avons pris une part éactive dans la diffusion d'études du statut juridique de l'étranger ainsi que dans différents comités qui prenaient la défense des droits des travailleurs immigrés, tels que les comités Soussi et Ghanam...

Nous soutenons les mouvements qui défendent les expulsés sans relogement. Le Centre étant un service social se trouve au coeur de tous les problèmes. Certains d'entre eux dépassent les possibilités qu'il a de les résoudre et notamment celui des travailleurs dits clandestins.

Attirés par une information officielle en période de haute conjoncture soit par les récits de parents, de camarades, de touristes belges, des étrangers sans travail dans leur pays d'origine, arrivaient en Belgique avec l'espoir d'en trouver.

Parfois pendant de nombreuses années, ils ont effectivement trouvé du travail, mais dans des secteurs durs et insalubres, dans des conditions d'exploitation, d'insécurité et d'instabilité révoltantes.

Selon la loi, le permis de séjour est conditionné au permis de travail qui ne peut être demandé que lorsque le candidat se trouve hors des frontières de la Belgique. Mais d'une part, les intéressés n'étaient pas au courant de la législation, d'autre part, il était exceptionnel qu'un employeur engage un travailleur sans le connaître.

Les immigrés arrivés en Belgique trouvaient donc du travail, mais ne pouvaient obtenir de permis, parce qu'il aurait fallu "tourner" la loi et que les employeurs trouvaient beaucoup plus avantageux de ne pas le déclarer.

Les autorités ferment les yeux sur la situation. Cependant, les rafles et les contrôles de police sèment la terreur parmi les immigrés. Certaines polices communales détiennent des records dans ces procédés scandaleux. Une lente et progressive prise de conscience de leur exploitation par le patronat et de la conduite injuste de la police des étrangers à leur égard mobilise, cependant les "clandestins" et un certain nombre d'entre eux décide d'utiliser un moyen extrême mais non violent en entreprenant une grève de la faim en l'église des SS. Jean et Nicolas le 22 mars 1974.

Tout en soulignant les difficultés entraînées par une telle forme de lutte, le Centre ne pouvait refuser son aide à des revendications aussi justes.

Lors de la formation du Comité d'aide aux grévistes, le MRAX y a adhéré. Le Comité de soutien a rassemblé plus de 60 organisations.

Malgré le résultat immédiat négatif de la grève, l'expulsion brutale des neuf grévistes le 1er avril, le Centre a continué avec les autres organisations à oeuvrer pour la régularisation des "clandestins" se trouvant sur le territoire belge. Il l'a fait sous différentes formes : large information sur l'exploitation subie, dossier élaboré en commun avec différents membres du Comité de soutien et remis aux autorités compétentes, contacts avec les syndicats et les organismes ayant audience auprès des ministères.

La régularisation est finalement entrée en vigueur le 1er août 74 sous le ministère de M. Califice au Travail et à l'emploi.

Depuis lors, et jusqu'à ce jour, toutes les forces du Centre ont pratiquement été investies dans le travail résultant de la régularisation;

information des travailleurs, aide à la recherche d'un emploi, collaboration avec les organisations syndicales, contacts, facilités par un accueil compréhensif et positif, avec le Ministère de l'emploi et du travail.

De par ses activités le Centre se lie de plus en plus étroitement avec les différentes organisations de travailleurs immigrés soit directement soit par l'intermédiaire du Cloti, des Conseils Consultatifs communaux des Immigrés, ...

Il nous faut rappeler ici la part que nous avons prise dans l'information concernant les Conseils consultatifs communaux des immigrés et dans la constitution de celui qui a été créé le 7 avril 1972 dans la commune de Saint-Josse.

Nous essayons également d'aider les travailleurs sociaux engagés parmi les immigrés. Dans ce but, nous avons organisé en 1973, avec la collaboration de l'YWCA et de Bruxelles-accueil, une rencontre marquée par l'échange des expériences et, en 1974, avec l'YWCA, une seconde session d'étude sur les problèmes des travailleurs sociaux aux prises avec l'administration;

Dans le cadre de l'année internationale de la femme, nous avons entrepris, en collaboration avec Vie Féminine, l'YWCA, Solidarité belge-immigrés et le Conseil national des femmes, une étude spécifique sur la législation concernant les droits civils de la femme immigrée. Une journée d'information concernant ces problèmes est projetée pour la fin de l'année 1975. Toute l'activité du Centre est orientée vers la collaboration avec tous ceux qui font un travail analogue ou qui se consacrent plus particulièrement à l'un ou l'autre des problèmes évoqués. Nous aurions pu croire que le travail du Centre irait se réduisant à mesure que la législation apporterait des solutions à certains problèmes. Bien au contraire, il s'amplifie. Un travail extrêmement important reste à faire dans le domaine de la promotion culturelle, sociale et politique des immigrés.

RENCONTRE-DEBAT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME.

La mode étant aux interviews dans la rue pour faire parler la masse silencieuse, celle sur laquelle tout le monde s'appuie facilement pour dire qu'après tout "ça" ne vas pas si mal que celà, on pourrait i imaginer de lui poser brutalement la question : "êtes-vous raciste ?" et immanquablement la réponse serait négative.

Qui accepterait aujourd'hui de s'avouer raciste ? D'ailleurs, qu'est-ce qu'un raciste ?

Les auteurs du livre collectif "le racisme devant la science" patronné par l'UNESCO (1973) ont, eux-mêmes des notions différentes, au point qu'en préface, le secrétariat de l'UNESCO a cru bon d'avertir : "les opinions exprimés dans le présent volume s'insèrent dans un débat permanent sur la race, le racisme et la discrimination raciale. Ce sont les opinions des auteurs et, bien que le débat ait lieu sous les auspices de l'UNESCO, les idées exprimées ne sont pas nécessairement celles du secrétariat".

Mais si l'on posait à l'homme de la rue des questions plus précises, telles que, par exemple : "qui est responsable de la crise pétrolière ? Pourquoi tel quartier de la ville est-il dangereux le soir ? Pourquoi y a-t-il tant de chômeurs ? Pourquoi certains pays de la Méditerranée, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine sont-ils sous développés ? etc... etc..." Quelles seraient les réponses ? Il n'y a pas de doute ; à côté de beaucoup d'ignorance, on verrait suinter pas mal de préjugés racistes.

L'ignorance engendre-t-elle immanquablement le racisme ? Ou bien certaines réactions racistes ne font-elles pas partie du système d'auto-défense de l'individu ou du groupe dans la recherche du bouc émissaire sur lequel on peut se décharger de ses maux, de ses fautes, de ses échecs, de ses manques de prévoyance, etc...

Les réactions les plus racistes resurgissent chaque fois que l'individu ou le groupe est atteint dans son bien-être matériel ou lorsqu'ils sont agressés dans la hiérarchie de valeurs qu'ils professent comme étant la norme suprême de la vie.

Aujourd'hui, on doit nécessairement lier lutte des classes et lutte des races. Et si nos sociétés ont aboli l'esclavage, elles l'ont reconstitué sous d'autres formes, plus cachées, moins apparentes, très souvent plus dorées.

Peut-on lier invariablement racisme et capitalisme ? La lutte des classes explique-t-elle totalement le racisme ?

Quelle garantie avons-nous historiquement que le socialisme soit moins raciste que le capitalisme ? Aucune, si nous en croyons l'histoire du parti communiste aux Etats-Unis et les procès dans les pays de l'Est au temps du stalinisme (ex. "l'Aveu" d'Arthur London, Ed. Gallimard, col. Folio, 1968). Dans quelle mesure les détenteurs du pouvoir demeurent-ils fidèles à la doctrine socialiste ?

Si la notion de race existe bien avant celle de classe, historiquement le racisme a marqué le capitalisme et celui-ci s'en est constamment nourri. La société esclavagiste a anticipé et préparé la société

industrielle. C'est l'exploitation esclavagiste et mercantile qui a permis l'accumulation primitive du capital nécessaire à la révolution industrielle. Et notre prospérité européenne est fondée historiquement sur l'asservissement de millions d'indigènes et de travailleurs noirs.

Et l'exploitation de l'homme noir selon la race va permettre l'exploitation de l'homme blanc selon la race, c'est-à-dire de la classe ouvrière en général et des travailleurs migrants en particulier.

C'est toujours la même logique. Et force nous est de reconnaître aujourd'hui que la lutte des classes n'a guère épongé les tensions des races.

Organiser une rencontre-débat sur le racisme ne semble pas opportun à certains. Affrontées à la crise économique, nos sociétés n'ont-elles pas autre chose à faire qu'à la résoudre ? Certainement. Mais à quel prix ? et aux dépens de qui ?

Comment d'ailleurs qualifier l'attitude des pays riches qui, à Lima, lors de la rencontre de l'ONUDI, viennent de refuser ou, comme la Belgique, pudiquement s'abstiennent de s'engager dans l'industrialisation des pays du Tiers-Monde ? Paroles mensongères que les grandes déclarations sur l'aide au développement ! La vérité n'est-elle pas plutôt que les pays riches veulent garder une emprise sur le prix et l'exploitation des matières premières nécessaires à leur propre développement et pouvoir continuer à puiser dans la population comme main-d'œuvre à bon marché ?

Simple calcul économique, volonté de puissance ? ou nostalgie du beau temps du colonialisme, de l'impérialisme économique et politique ?

Il est temps qu'une authentique information permette à l'homme de la rue -et aux autres aussi- de découvrir les vraies racines du racisme et les situations qui l'entretiennent.

La journée du 19 avril veut répondre à cette urgence d'informer et de dénoncer, même si ce n'est pas payant pour le moment, pour ceux qui organisent un tel débat.

La personnalité des conférenciers permet de croire que le sujet sera traité en profondeur. Et la présence des délégués de mouvements luttant contre le racisme dans différents pays d'Europe permettra de saisir l'ampleur du phénomène et la nécessité d'unir tous les efforts pour barrer la route à ce racisme qui a peur de dire son nom et qui imprègne insensiblement notre société.

Les débats dans les trois carrefours donneront l'occasion aux participants d'approfondir les thèmes suivants : le racisme devant l'histoire, les aspects psychologiques et les aspects sociologiques du racisme. Ils devront surtout préparer les conclusions qui pourront servir de ligne de conduite pour la lutte contre le racisme.

On sait que depuis 1966, une proposition de loi du député Glinne a été déposée à la Chambre, sans grand succès. S'inspirant fortement de cette proposition de loi la France au moins l'a votée à l'unanimité en octobre 1972, même s'il faut reconnaître que les résultats ne sont pas des plus encourageants. Une loi ne résout pas tout, mais elle légifère des situations, et donne des droits de défense à celui qui est offensé. Elle oblige la mise en place d'une information et d'une éducation qui soit plus respectueuse

APRES L'EVENEMENT : LA "VOTATION" SUISSE A PROPOS DES ENTRANGERS.

Le dimanche 20 octobre 1974, 66 % des suisses ont voté contre la proposition visant à ramener en trois ans un million à 500 000 le nombre des étrangers vivant en territoire Helvétique.

La Presse belge comme la Presse internationale a constaté avec satisfaction que les Suisses avaient dit non à l'expulsion des étrangers, que le bon sens populaire l'avait emporté, que la Suisse refusait de rapatrier ses étrangers, que Démocratie Témoin, la Suisse a donné une nouvelle preuve de sa maturité.

La belle victoire que voilà. L'initiative xénophobe était trop excessive pour réussir, et cet excès empêche de mesurer les progrès insidieux de la xénophobie en Suisse comme ailleurs.

L'on met peu en relief, que finalement un Suisse sur trois approuvait ce projet énorme, et l'on ne sait pas ce que pensait réellement les deux autres ...

De bons observateurs de la vie Suisse ont noté que le clivage entre partisans et adversaires de la xénophobie n'était pas aussi simple qu'il y paraît car toutes les institutions et organisations Suisses ont mis l'accent sur la catastrophe économique qu'entraînerait le renvoi trop brutal des étrangers, argument purement utilitaire et le gouvernement Suisse a, parallèlement à l'initiative, fait connaître sa décision de mener une politique restrictive à l'égard des étrangers : il est possible qu'un certain nombre de ceux qui ont voté n'ont été tranquilisés par cette fermeté gouvernementale.

Mais ne battons pas notre coulepe sur la poitrine des autres.

Le referendum d'initiative populaire tel qu'il existe en Suisse ne permet pas souvent de promouvoir des buts progressistes : il est possible que si notre Constitution le prévoyait comme tel, nous aurions eu aussi notre referendum raciste.

Il suffit pour s'en convaincre de lire le courrier des lecteurs de la plupart de nos grands journaux, il suffit de connaître le texte de certaine pétition circulant actuellement dans les rues d'une commune de l'agglomération bruxelloise, dans le but de soutenir toutes les mesures légales en vue de freiner l'afflux anormal d'immigrés dans la commune car la "dépréciation du domaine public dans les communes occupées (sic) s'accroît continuellement". Il suffit de lire les affiches fascisantes qui sont périodiquement apposées sur nos murs, assimilant les étrangers aux bandits.

C'est pourquoi la lutte contre le racisme doit être menée sans relâche, cette lutte doit prendre la forme à la fois d'une démarche de morale personnelle et d'une responsabilité collective.

Il n'y a aujourd'hui plus personne qui se déclare raciste, comme plus personne ne se déclare conservateur, mais, même quand nous nous affirmons non-racistes nous nous surprenons à réagir en xénophobe, notre tolérance, notre ouverture à toutes les cultures, notre esprit de solidarité viennent se heurter à notre égocentrisme culturel, à notre désir de confort intellectuel et social.

Ce n'est évidemment pas si facile d'accepter les autres dans leurs différences et de les vouloir nos égaux comme ce n'est pas facile pour

les immigrés de nous accepter différents d'eux.

Dans le conditionnement de notre société occidentale, tout nous pousse à être raciste, et le climat général nous fortifie dans ces sentiments : tant que l'étranger sera présenté comme un bouche-trou économique, il est normal que la moindre difficulté économique rende légitime son expulsion.

En fait, c'est tout notre système économique qui assigne à l'étranger cette place marginale et qui finalement engendre le racisme de tous les jours.

C'est contre cela que nous devons lutter avec lucidité par tous les moyens en notre pouvoir et chaque fois que l'évènement, même celui qui paraît sans importance, nous l'impose.

C'est à cette vigilance que nous vous appelons chacun à la place où vous êtes et en collaboration avec nous si vous le désirez.

POUR UNE ACTION SUR SOI.

La clarté des principes formule le niveau et l'état d'une civilisation. L'évolution de la nôtre est satisfaisante sur ce point ; rares sont devenues les personnes qui se réclament délibérément de conceptions basées sur des principes racistes de façon structurée.

Plus personne, ou presque, ne se prétend raciste ...

Mais il y a loin des principes à l'évènement, de la théorie au concret. Dans la vie sociale, le comportement quotidien reste tissé d'impulsions de réactions, d'oppositions, de rejets de ce qui est différent.

Un cas, une expérience malheureuse ou mal comprise font l'objet de généralisations abusives : l'aspect physique, la couleur de la peau, la langue, le costume, le mode de vie, le niveau de vie, la tradition.

Dans tout ce qui peut différencier, séparer, un détail accroche, une particularité parfois sans signification réelle ni profonde, devient l'occasion de considérations un peu courtes mais tranchées comme des condamnations.

Refoulé en principe, le racisme reste latent et omniprésent dans la réalité.

La tâche reste immense. C'est dire la nécessité et l'importance d'un mouvement comme le MRAX.

A côté et avec d'autres organisations, le mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie a choisi de travailler, sur la rue et dans la foule, à la fois aux côtés des immigrés pour les informer et les aider à s'adapter et s'intégrer dans notre milieu et à la fois aux côtés de la population belge pour l'aider à comprendre et à apprécier le rôle et la dignité des nouveaux venus ;

Cette tâche requiert une attention continue aux multiples gestes qui font la trame d'une vie : la recherche d'un logement ou son entretien, l'éducation des enfants à l'école et à la maison, l'accession de la femme à une vie sociale plus large et son épanouissement dans le couple, la recherche d'un travail et d'une sécurité d'emploi, la sauvegarde des libertés primordiales là où nous sommes et partout dans le monde, etc...

La découverte bienveillante des problèmes individuels peut et doit promouvoir l'ébauche d'une action collective afin de tenter le plus souvent possible de s'attaquer aux causes profondes de pair avec la solution des difficultés apparentes et immédiates.

Le problème en fin de compte est de rester ouvert aux autres, à tout autre. Pour cela c'est du racisme qui est en chacun de nous qu'il faut triompher. Cette lutte s'avère nécessaire à tout moment dans une société où les êtres humains se perdent dans le dédale des structures anonymes et complexes. Ceux qui travaillent au MRAX ont choisi l'effort le plus dur. La récompense réside dans chaque pas accompli sur la voie de l'amélioration et du perfectionnement de chaque individu.

La société qu'ils composent tous ensemble deviendra ainsi digne et à la hauteur des principes sur lesquels elle se veut construite. C'est la fierté de Saint-Josse d'avoir accueilli le MRAX et de lui assurer un soutien actif et indéfectible dans la poursuite de son Idéal pour l'Humanité.

Guy GUELL,

Le 10 avril 1975,
Député-Bourgmestre de St-Josse-ten-Noode
Membre du Bureau du P.S.B.

REPRIMER LA XÉNOPHOBIE.

Autour de certaines gares, au cœur du pays comme aux frontières, rares ne sont pas les écriteaux interdisant aux étrangers ou à telle catégorie d'entre eux l'accès à tels lieux pourtant publics. Ce signe, assorti à d'autres, indique clairement comment dans la Belgique d'une certaine bonne conscience, un certain racisme sous-jacent peut apparaître, en fleurs odieuses, à la surface même de la vie sociale. Depuis décembre 1966, date à laquelle j'ai déposé à la Chambre, pour la première fois, ma proposition de la loi visant à réprimer certains ACTES inspirés par le racisme ou la xénophobie, je n'ai cessé de considérer que, par rapport à un tel mal, l'oeuvre éducative ne suffit pas : après deux mille ans de christianisme en principe égalitaires et bientôt trois siècles de rationalisme éclairé, il faut qu'une sanction du corps social, exprimée en termes de code pénal, vienne prolonger et renforcer une action éducative toujours indispensable.

Légiférer en un tel domaine est cependant chose délicate. Car il faut éviter, en démocratie politique, de créer à l'encontre de qui que ce soit un délit d'opinion. Et la marge peut être étroite entre la pensée, antipathique mais inadmissible, d'un xénophobe et les attitudes concrètes inadmissibles prises en fonction de cette pensée même au sein de la société. L'auto-défense de celle-ci contre une forme de cancer justifie qu'elle se dote d'anti-corps pénaux, répressifs de comportements désavoués par la conscience sociale la plus répandue. La société démocratique moderne n'est pas incohérente lorsqu'elle tend à libéraliser l'avortement et à réprimer le mépris offensant que constituent toutes les formes de racisme.

En outre, il ne faut prévoir que des peines légères, sous peine d'énervier la volonté répressive des parquets ou d'accoucher d'une législation à la Quaker, excellente dans son intention mais inapplicable par son prohibitionnisme excessif. Ma proposition de loi, déposée et redéposée depuis presque une décennie au nom du groupe socialiste, retient ainsi des peines de frs 26 à 500, avec le coefficient d'usage, et un emprisonnement de huit jours à deux mois, ou l'une de ces sanctions seulement. L'important est moins de punir sévèrement que de unir souvent et de faire en sorte que la poursuite puisse être exercée d'office par le Ministère public - sans donc qu'intervienne nécessairement une plainte individuelle - et d'assurer que toute association anti-raciste puisse se constituer partie civile et exercer les droits liés à celle-ci.

Depuis son dépôt, la proposition de loi a connu quelque discussion en Commission de la Justice.

L'échec est venu d'une volonté assez machiavélique - la constatation est objective - dans le chef du Ministère de la Justice : les peines proposées ont été l'objet d'un amendement gouvernemental portant la sanction jusqu'à un an de prison, cependant que l'objet de la proposition, au-delà de la répression d'actes de xénophobie, était élargi à celle de l'intolérance politique et de l'intolérance philosophique. Qui donc pourrait définir de telles notions avec objectivité et sérénité ? A telle enseigne que si les amendements gouvernementaux avaient été adoptés, j'aurais dû, en toute conscience, voter contre la proposition de loi dont je suis l'auteur.

L'impasse a longtemps continué, après la mauvaise humeur évidente

manifestées à l'encontre des amendements gouvernementaux par la majorité des membres de la commission parlementaire citée. Trois faits nouveaux ont cependant relancé la discussion :

1. La Ve République Française, sous la forme de la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 ("Journal officiel" du 2.7.72), a adopté et mis en pratique une décision qui est, sous réserve d'un ou deux aspects, la soeur siamoise de ma proposition ;
2. Consulté à mon initiative, alors que j'étais Ministre de l'Emploi et du Travail, le Conseil Consultatif de l'Immigration réorganisé a exprimé, le 11 janvier 1974, un avis favorable à ma proposition (redéposée par le député Dejardin), y ajoutant deux observations constructives ;
3. Voici quelques mois, le Parlement a approuvé la convention internationale proposée par l'ONU en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination raciale.

Ce dernier événement est capital. Ma proposition de loi, initialement déposée à fin 1966, a toujours été entendue en jumelage avec la convention onusienne ouverte à la signature à New-York le 7 mars 1966 et ratifiée ou signée à ce jour par plus de 80 Etats. En ratifiant la Convention, la Belgique s'est astreinte à faire rapport au Secrétaire général de l'ONU, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du texte, sur les mesures d'ordre législatif ou autre qu'elle aura arrêtées en vue de donner effet aux dispositions de la Convention. La Commission des Affaires étrangères de la Chambre a fait oeuvre sage en demandant et obtenant du Président de la Chambre que le Conseil d'Etat soit amené à donner son avis sur la dernière mouture de ma proposition : le document 54/1, session extraordinaire 1974, Chambre, 16.5.1974. Une Chambre du Conseil d'Etat est saisie et son avis, qui ne saurait tarder, permettra d'engager en Commission de la Justice une discussion actualité, enrichie et urgente. La vieille proposition répressive de la xénophobie constitue en effet, me semble-t-il, le complément tout indiqué de la Convention internationale.

Que le texte devienne loi : c'est éminemment souhaitable. Mais la loi ne fait pas les moeurs, même si elle y contribue. Le pèlerinage en faveur de la fraternité humaine élémentaire ne devra donc pas se fatiguer, mais au contraire se raffermir, dès que le code aura incorporé dans ses textes une sanction nouvelle.

Le Parti Socialiste n'a évidemment pas limité à cette proposition son action législative en faveur des immigrés ; dès l'an dernier des textes ont été déposés en faveur d'un statut mieux assuré de l'étranger, en faveur aussi d'une répression des trafiquants et utilisateurs de main-d'oeuvre clandestine et, enfin, en vue d'une participation des immigrés de la C.E.E. à la capacité électorale et à l'éligibilité locales. Autant de batailles pour une même cause ...

Ernest GLINNE,

Député-Bourgmestre
de Courcelles,
Membre du Bureau du PSB.

TÉMOIGNAGE DU MINISTRE A. CALIFICE

Sous-jeu de répondre à la demande précise du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, ma collaboration à la constitution de ce dossier se limitera à un témoignage personnel.

Ma prise de conscience des problèmes qui se posent aux travailleurs migrants et à leurs familles date de mon engagement syndical dans la région de Charleroi. Avec les travailleurs belges et les camarades migrants, nous avons mené des actions communes dans la sidérurgie, dans les charbonnages, dans les diverses entreprises carolorégiennes dont Glaverbel de Gilly.

Cet engagement syndical, puis politique, a été et reste toujours motivé par la défense et la promotion de tous les travailleurs. Parmi eux, il en est dont la situation réclame une attention et un combat plus particulier. Nous pensons à tous ceux qui sont privés des droits légitimes auxquels toute personne humaine peut prétendre: qu'il s'agisse de travailleurs belges, jeunes, âgés, femmes ou immigrés.

Ce combat pour une reconnaissance des droits de tout homme doit être livré non seulement dans notre pays, mais aussi au niveau international.

Au Parlement Européen, j'ai eu l'honneur d'être le premier rapporteur à la Commission des questions sociales sur le Livre Blanc de la FILEF (Fédération des Italiens et de leurs familles à l'étranger), relatif à la situation de fait des travailleurs migrants dans la communauté.

En matière de logement, au département chargé de l'aménagement du territoire, nous avons eu le souci de faire disparaître des discriminations particulièrement injustes envers les immigrés désireux de s'établir en Belgique. L'arrêté royal du 28 décembre 1973 a supprimé la condition de nationalité belge pour l'obtention de la prime à la construction et à l'achat d'un logement, d'un emprunt du Fonds de la Ligue des Familles, d'un emprunt à taux réduit pour les mineurs. Les étrangers établis en Belgique depuis un an sont, en cette matière, placés sur un pied d'égalité avec les belges.

En avril 1974, arrivant au Ministère de l'Emploi et du Travail, j'ai hérité du problème difficile des travailleurs clandestins. Convaincu de la situation pénible réservée à ces travailleurs, de l'insécurité et de l'exploitation dont ils sont trop souvent victimes avec leurs familles, j'ai souhaité y apporter une solution équitable.

Pour solutionner ce problème délicat, j'ai voulu donner une impulsion nouvelle au Conseil Consultatif de l'Immigration.

J'ai tenu à respecter scrupuleusement ses avis. C'est ce conseil qui a proposé la réglementation pour la régularisation des travailleurs clandestins.

Au sein du gouvernement, je me suis fait le porte-parole du Conseil et, malgré la période difficile que l'économie traverse, 8 800 dossiers à régulariser étaient établis dont, au 1 février 1975, près de 90% régularisables.

La situation des travailleurs clandestins met en lumière l'urgente nécessité d'établir un statut de l'immigré.

Tous les belges doivent être conscient de la contribution des travailleurs migrants à l'économie du pays; Le moment est venu d'élaborer non seulement un statut juridique fixant les droits d'entrée, de séjour, d'établissement mais un statut global fixant les droits socio-économiques, culturels et politiques. Il devrait pouvoir être proposé au vote du Parlement sans tarder.

Tel est le sens du combat à mener contre le racisme et la xénophobie. Comment expliquer les manifestations individuelles de racisme si ce n'est par le fait qu'elles ne sont rendues possibles que parce que la Société tolère qu'un homme, parce qu'il est immigré, ait un statut inférieur.

Les atteintes à la dignité de nos camarades migrants sont des atteintes à la dignité du monde du travail tout entier.

L'action contre le racisme doit tendre à modifier la place des immigrés dans la société et à refuser l'infériorité à laquelle notre système économique risque de les condamner : c'est cette marginalité qui rend possible le racisme que le MRAX dénonce, c'est elle qui doit disparaître. Je souhaite que nos efforts conjugués y parviennent.

A. CALIFICE.

Ministre de l'Emploi et du Travail,
des Affaires Wallonnes et de l'Aménagement du Territoire.

UNE ATTITUDE ACTIVE A L'EGARD DE LA XENOPHOBIE ET DU RACISME.

Quand il se combine avec les discriminations sociales, le nationalisme tend à inspirer des réactions collectives hostiles à l'autre, à l'étranger, dont la manière d'être, la langue, les usages paraissent menacer notre identité culturelle.

L'acuité du problème est due aujourd'hui à la présence de nombreux travailleurs migrants, qui suscite parfois à travers les différents milieux sociaux des réactions hostiles : dans une société qui tendait à effacer les signes extérieurs des discriminations sociales ; ils ravivent l'image d'un "prolétariat" qui effraie les bourgeois et les classes aisées et dont la concurrence sur le marché de l'emploi est parfois ressentie par les autres travailleurs manuels.

De telles réactions ne sont pas "naturelles", elles sont, le plus souvent, imputables à une mauvaise information, souvent à une xénophobie active entretenue par l'administration, par la police, par la presse.

La tâche essentielle est d'analyser les causes économiques des migrations et d'aider la population à comprendre que les travailleurs migrants ne sont ni des mendiants ni des exploitateurs ni des criminels. Ce sont des hommes et des femmes comme nous, contraints à l'exil par le sous-développement économique de la région dont ils proviennent, ce qui ne signifie pas qu'ils nous sont culturellement inférieurs.

Au contraire, qu'ils soient siciliens, andalous, turcs ou arabes, ils proviennent de régions ayant diffusé une civilisation plus antique et plus raffinée que la nôtre. Est-ce parce qu'ils sont aujourd'hui plus pauvres qu'il nous arrive parfois de les mépriser ?

Dans la lutte contre toute forme de xénophobie ou de racisme, entre des mouvements tels que le MRAX ont un grand rôle à jouer : favorisant les contacts entre belges et immigrés, ils font apparaître que les uns et les autres ont beaucoup de problèmes communs. Migrants et belges découvrent aussi leur solidarité dans le combat pour la justice. Enfin, de tels mouvements ont pour mission d'inspirer à la population belge et étrangère, des attitudes qui ne soient ni xénophobes ni racistes.

François RIGAUX,

Professeur à l'Université de Louvain
Vice-président de la Ligue de Défense
des Droits de l'Homme.